

3ES ENTREPRISE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000,00€

12 rue Auguste Humbert
51430 TINQUEUX

RCS REIMS 502 696 487

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2025

PROCES-VERBAL

Le 6 juin 2025, à 10 heures au siège social de la société, Monsieur Jean-Marie BERNARD, associée unique de la société 3 ES ENTREPRISE Société en liquidation s'est rendue à l'adresse du liquidateur, à savoir 12 rue Auguste Humbert à TINQUEUX (51), pour une Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les décisions ci-après :

- Lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation du 31/12/2024
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation au 31/12/2024,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31/12/2024 et présentant un mali de – 12 281,22 €, approuve lesdits comptes, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 31 décembre 2024, date de clôture de la liquidation.

Cette même assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer la demande de radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de déclaration et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant entendu lecture du projet du liquidateur de répartir à l'associé unique l'actif net, après règlement d'une partie du passif, approuve ce projet et donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à la répartition.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société 3 ES ENTREPRISE dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal ou à son mandataire pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 11 heures.

Monsieur Jean-Marie BERNARD

Signé par :

96BABB62FF4B40B...